

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du conseil municipal
de la municipalité de Saint-Ubalde
qui se tiendra le 5 février 2018 à 19 h,
à la salle du conseil,
située au 427-C, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion – Règlement # 227-2, concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
4. Projet de règlement # 227-2 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- 5.
6. Ratifier soumission SSACQ – Système alarme aréna;
7. Période de questions;
8. Certificat de disponibilité de crédit;
9. Clôture de la séance.